

Compte-rendu CGT du CHSCT du 10 juillet 2015

1. Le Café des temps du Rez-de-jardin (problèmes d'hygiène et situation des salariés)

Suite à la constatation d'une rupture de la chaîne du froid, un salarié du prestataire Soferest (groupe Elior) a été licencié. Une autre collègue est aujourd'hui mise à pied après avoir dénoncé des manquements aux règles d'hygiène.

Répondant aux demandes des organisations syndicales et du représentant des lecteurs du Rez-de-jardin, l'administration a convoqué l'entreprise pour avoir des explications et une visite a été organisée afin de contrôler la conformité de l'exploitation. Le Café des temps est en outre contrôlé en interne tous les trois mois et par une société extérieure plus régulièrement.

La BnF a consulté différents rapports qui écartent tout problème majeur de sécurité alimentaire mais note plusieurs problèmes d'hygiène : les vitrines réfrigérées ne sont pas aux 5 degrés requis (dépassement de plusieurs degrés), les fours à micro-ondes sont vétustes, leur propreté laisse à désirer et les murs sont sales du fait de dégâts des eaux et de la chaleur excessive des locaux.

La société Elior s'est engagée à corriger certains éléments : les fours à micro-ondes ont été changés, les vitrines réfrigérées vont être surveillées et les plans de travail nettoyés. La peinture sera refaite par la BnF pendant la fermeture annuelle et la climatisation va être améliorée.

Sur les ressources humaines et le risque de licenciement de la salariée (elle a reçu un courrier allant dans ce sens), la CGT a souligné que suite à l'audit en responsabilité sociale (audit RSE), la BnF ne peut plus fermer les yeux sur les abus des entreprises intervenant sur le site. Les organisations syndicales ont prévenu qu'elles ne laisseront pas licencier la salariée.

2. Travaux de Richelieu

- **Travail des magasiniers :** suite à l'intervention d'un collègue des Estampes, la CGT a soutenu la demande de renfort pendant la période des travaux en précisant que la communication repose sur un faible nombre de personnes aux Estampes et que les collections y sont difficiles à manipuler.

- **Primes :** la DRH annonce qu'une prime est prévue l'année prochaine lors des transferts de la zone 1 et 2 pour tenir compte du surcroît de travail.

3. Modification des prestations de restauration à Richelieu

Dans le cadre du renouvellement du marché de restauration sous la responsabilité de l'INHA, MRS est remplacé à compter du 2 août par Elior. Un plateau forfaitaire (entrée, plat, dessert) équivalent à celui de Tolbiac est prévu, les agents devraient donc payer moins cher que le montant dont ils s'acquittent actuellement.

Le transfert d'activités concerne la reprise du personnel par le nouveau prestataire et le transfert des comptes. Les agents BnF sont incités à solder leurs comptes avant le 30 juillet car le prestataire sortant fait des difficultés. Deux jours de fermeture seraient prévus : vendredi et samedi. Le vendredi il sera possible de se restaurer aux Bons enfants (cantine du ministère), sous réserve d'avoir demandé une carte. Pour les agents postés le 1er août la mise à disposition de plateaux repas est envisagée, mais pas assurée (point encore en instruction à la date du CHSCT).

La CGT se félicite que l'administration se soit préoccupée de la reprise du personnel en place par le nouveau prestataire et de l'alignement des prix avec François Mitterrand, car le prix du repas a longtemps été supérieur à Richelieu.

4. Installation d'un dispositif de caméras de surveillance dans les magasins de Richelieu

La CGT demande à connaître le détail du plan d'action (validé en mai 2015) et la législation en matière de durée de stockage des vidéos. Par ailleurs la CGT souhaite savoir vers quoi sont dirigées les caméras dans les magasins où sont

implantés des bureaux de magasiniers. D'après la direction Les caméras sont fixes et visent surtout les accès ; ce dispositif sera remplacé à la fin des travaux par un dispositif différent. La durée de stockage est de 30 jours.

La CGT souligne que le signalement des collections reste indispensable pour leur sécurité et implique un renforcement des équipes qui se consacrent à cette tâche. En effet, sans description des fonds il est impossible de repérer les documents volés lors des ventes.

La CGT demande quels sont les dispositifs prévus pour les autres départements, car les espaces ciblés sont ceux où des vols ont été constatés récemment. D'après la direction, ont été ciblés les magasins où plusieurs services sont amenés à circuler, alors que dans les autres départements les locaux sont beaucoup plus compartimentés. Par ailleurs, un audit global de sécurité a été demandé par la Directrice générale et vient d'être commandé. La CGT demande une mise à jour du plan de sûreté des collections.

5. Accidents du travail au DMT et au Département des monnaies et médailles (MMA)

- **DMT** : cet accident, qui a eu lieu dans un espace technique, a fait l'objet d'un rapport du service HSE faisant un certain nombre de recommandations.

La CGT souligne que ce rapport n'est pas une enquête d'accident du travail, le témoignage n'a pas été recueilli et l'arbre des causes n'apparaît pas. Le rapport s'abstrait du contexte de l'accident et on ne sait pas ce qui a pu se passer avant l'accident pouvant conduire à un manque de vigilance. Quelles sont les améliorations déjà apportées par rapport au plan d'action prévu dans le rapport ?

La DMT répond que les commandes de matériel prévues ont été passées, un marché de sécurisation des accès aux installations techniques a été lancé. Les consignes de sécurité vont être rediffusées.

La CGT signale que beaucoup de travaux ont déjà eu lieu dans ces espaces techniques mais que le signalement et le balisage restent nécessaires. Des procédures existent mais dans l'urgence on peut manquer de vigilance. Il ne faut pas oublier que cet accident s'inscrit dans un contexte de réorganisation du DMT qui a beaucoup perturbé les personnels.

- **MMA** : deux accidents graves ont déjà eu lieu impliquant les différents types de volets installés dans ce département. La CGT estime que l'administration n'a pas pris les mesures nécessaires alors qu'elle connaissait la situation. L'établissement a néanmoins été très réactif suite au dernier accident : ces volets sont maintenant tous motorisés et ces accidents ne devraient pas se répéter.

6. Améliorations des espaces de travail (TAD)

- **Amélioration des stations TAD** : la CGT souligne que les travaux prévus dans les stations 904 (LLA) et 603 (DEP) n'ont pas été réalisés → ils auront lieu pendant la période de fermeture

- **Courant d'air froid dans les stations du bandeau Nord** : la CGT a relancé la direction sur cette question → les travaux sont prévus, mais le calendrier n'est pas fixé

- **Amélioration de l'éclairage des stations** : les relevés ont été faits → les pistes d'amélioration seront transmises cet automne

7. Manutention des collections

- **Validation du matériel** : la CGT souligne que les chariots devraient être présentés en CHSCT et la médecine de prévention plus impliquée dans les choix fait par l'établissement. De plus, les services devraient pouvoir être conseillés lorsqu'ils achètent du matériel, ce qui n'est pas le cas.

- **Réparations des chariots** : les délais d'intervention du DMT sont trop longs, les magasiniers sont obligés de faire les réparations eux-mêmes.

8. Risques psycho-sociaux (intégration des RPS dans le Document unique de prévention)

Suite à l'expérimentation, c'est le niveau département qui a été retenu pour l'évaluation des facteurs de risque psychosocial (les RPS). Les prochains départements concernés sont le département de la conservation, le département des moyens techniques, le département des expositions et des manifestations.

La CGT souligne que la formulation des contenus du rapport doit faire l'objet d'une relecture par le groupe d'évaluation (les agents volontaires du département) avant diffusion. Elle souligne aussi que pour les encadrants la démarche n'est pas facile à vivre, même lorsqu'ils sont conscients des problèmes existants dans leurs services. Il ne faudrait pas que cette démarche crée de nouveaux RPS.

En outre, pourquoi avoir choisi d'élargir l'expérience à des départements notoirement en difficulté ? La démarche semble avoir été inversée par rapport à ce qui avait été prévu initialement. Par ailleurs en terme d'échelle, vont être traités sur le même niveau des départements de taille très différentes. La CGT rappelle aussi que le Document unique de prévention s'occupe d'unités de travail et que le niveau département n'est pas le plus proche des agents.

9. Travaux d'installation de l'entreprise Climespace à Tolbiac (production de froid)

Cette entreprise qui fabrique et vend du froid pour la climatisation des bureaux du quartier est en train de s'installer dans les emprises de Tolbiac (1909 m² de locaux techniques). Des tours aéroréfrigérantes seront bientôt implantées sur la tour T3 et des canalisations vont traverser la BnF de part en part.

La CGT s'inquiète des nuisances générées par les travaux pour les personnels de la T3 et demande le calendrier des interventions : les travaux s'étaleront de septembre 2015 à février 2016. L'entrée des personnels de la T3 sera fermée pendant un mois en raison du chantier. L'héliportage des tours de refroidissement posées sur la T3 nécessitera de fermer la BnF et une partie du quartier pendant une demi-journée en novembre 2015.

Tous les travaux bruyants seront réalisés la nuit. Le monte-charge de la T3 sera dédié au prestataire mais le DMT n'est pas inquiète des conséquences sur la circulation des agents (sic). La CGT s'étonne du passage de tuyauteries à proximité des magasins. La DMT assure une étanchéité complète.

Sur l'installation du Département des cartes et plans (CPL) prévue au 18^e étage de la T3 : pendant la phase 2 des travaux à Richelieu, les CPL doivent quitter le quadrilatère pour s'implanter en T3. Du fait de l'installation de Climespace (40 tonnes de charges posées sur le toit de la tour), la structure doit être renforcée et l'installation du département au 18^e étage a été annulée plusieurs fois.

La CGT est intervenue pour savoir où allaient être relogés les personnels des CPL : d'après la DMT l'espace en T3N18 sera rendu en janvier 2016 par Climespace. Il sera donc possible d'y installer le département et de faire des travaux pour améliorer les espaces de travail. Climespace a par ailleurs garanti qu'il n'y aurait aucune nuisance sonore, vibration, etc. dues à l'installation de ces tours aéroréfrigérantes sur le toit de la tour.

10. Suivi de l'alerte RPS lancée en 2014 au Service des expositions (DDC)

Un des engagements suite à l'alerte était d'adapter l'activité du service à l'effectif et malgré les efforts faits, l'activité reste trop importante comme le montrent les chiffres des heures écrêtées (en 2014 = 1713h, 6 premiers mois de 2015 = 1223h). Pour la CGT les personnels sont toujours sous pression.

La réduction de la programmation est trop faible, d'autant que d'autres activités sont en augmentation (hors les murs) ou se sont ajoutées (réflexions sur galeries de Richelieu, festival annuel...). Pour la direction, la baisse de la programmation est engagée (suppression d'expositions à l'Arsenal, d'une grande exposition à l'automne 2017 à Tolbiac et d'une autre à la BMO). L'effectif cible est de 21 agents, qui n'est pas encore stabilisé, car deux titulaires doivent arriver à la place de contractuels occasionnels. Si besoin il y aura des renforts.

La CGT note des améliorations certaines au service des expositions intérieures (recrutements de chargés d'expo) mais l'effort doit maintenant porter sur la régie des œuvres, la régie technique et les prêts extérieurs dont la charge de travail est trop importante au regard des effectifs. Selon la direction, la livraison d'un logiciel de prêts devrait améliorer le travail et libérer du temps, tandis qu'un allègement de la programmation devrait permettre une baisse de la charge de travail.

Par ailleurs, la mise en place plus régulière des comités de programmation pour améliorer la préparation en amont et réduire le travail sous stress doit se poursuivre. L'administration affirme qu'aucune grande exposition n'est prévue désormais à moins de 2 ans, la programmation serait presque bouclée jusqu'en 2018.

Pour la CGT, les mesures mises en place et programmées doivent se poursuivre, le suivi de l'alerte est toujours d'actualité car il y a encore beaucoup de points à instruire, notamment sur les effectifs et les heures écrêtées, mais aussi du côté de la régie technique. Nous demanderons un nouveau point au CHSCT dans quelques mois afin de suivre les évolutions.

11. Plan canicule

Le 1er juillet, un pic de température à 38° C a été observé à Paris. Quelques demandes d'intervention dans les bureaux du socle, peu en tours malgré des températures parfois élevées. Au niveau de Richelieu, en raison de l'élévation des températures, des climatiseurs ont été livrés en urgence.

La CGT fait remarquer que l'annexe 2 du plan canicule, qui précise les actions à mener en fonction du niveau de température, ne concerne pas Tolbiac mais les autres sites et devrait être appliquée à l'ensemble de la bibliothèque. Cette demande est acceptée par la Directrice générale. Cette annexe précise, par exemple, qu'à 35 degrés dans les locaux, l'activité doit être interrompue, ce qui n'a pas été le cas à la DDC (40° au Service de l'Action pédagogique).

12. Question diverse CGT/FSU concernant les magasiniers de PHS

Suite au courrier que la direction de PHS a envoyé à l'ensemble des magasiniers et contractuels sur crédits du département, la CGT et la FSU ont posé la question suivante à l'administration :

Depuis que la Direction de la BNF s'interroge sur les moyens de réduire les effets de la baisse des effectifs ne serait-il pas temps aussi de s'interroger sur un type de gestion arbitraire ignorant le travail coopératif qui perdure dans notre établissement au mépris des nombreux problèmes qu'il engendre ? Le dernier rappel à l'ordre — contenant des évidences qui ne devraient concerner que quelques agents — adressé aux magasiniers du D1 par la Directrice suivi de trois réunions est-il approprié ?

→ **Réponse de l'administration :** ces rappels font suite à de nombreux signalements de manquements au règlement, la direction de PHS a souhaité par ce message rappeler aux personnels les règles simples et nécessaires à l'accomplissement du service public dans l'intérêt de tous.

→ **Pour les organisations syndicales, ces méthodes de management posent question :**

- le procédé stigmatise les magasiniers et agents vacataires dans leur ensemble. Le collectif est interpellé pour les manquements de quelques-uns sans distinction ni pondération. Pour certains agents, cette situation est jugée humiliante
- le niveau d'intervention est un message général ciblant une catégorie de personnels. Les niveaux intermédiaires (de type services) sont l'entité adéquate et la plus fine pour régler ce genre de problèmes ainsi que les cas individuels

Pour les organisations syndicales CGT et FSU, ces méthodes sont inadaptées et mal venues dans un contexte de travail de plus en plus contraignant et difficile du fait des baisses d'effectifs et de l'augmentation des charges de travail.

13. Question diverse CGT/FSU concernant les personnels de la DdRH

Des informations alarmantes en provenance des agents de la DdRH nous sont parvenues décrivant un environnement de travail qui ne fonctionne plus et abîme les personnels : croissance continue du volume des dossiers, sujets à traiter toujours plus complexes, absence de priorisation et de feuille de route claire, demandes et délais intenable, pression constante des objectifs, postes vacants depuis plusieurs mois, volume d'heures écrêtées particulièrement important, multiplication des signalements à la médecine de prévention... Cet état des lieux inquiétant nécessite des réponses organisationnelles et des effectifs en adéquation avec les charges de travail. Il en va de la santé des personnels.

→ **Réponses de la DRH** : première alerte en octobre 2014. Seconde alerte de la médecine de travail en juin 2014.

Situation difficile, à ne pas minimiser qui s'explique par le contexte :

- renouvellement d'un certain nombre de personnes dans les équipes, difficultés pour former les nouveaux arrivants en raison de la charge de travail
- des postes restés vacants engendrant un cumul pour plusieurs agents car les recrutements peuvent être assez longs (6 mois)
- accroissement de la complexité de gestion : « reporting » nombreux, injonctions ministérielles, recrutement de titulaires plus longs et difficiles

→ **Intervention de la médecine du travail** : « pas mal » d'agents reçus quel que soit leur niveau hiérarchique, problèmes de charge de travail mais aussi « d'autres problèmes »...

→ **Actions proposées** :

- réunions avec les encadrants pour mettre en place une mission d'accompagnement
- intervention extérieure à la DdRH pour repenser l'organisation du travail
- identifier rapidement les points de tension
- diagnostic attendu sur la question des effectifs, mais d'ores et déjà la DRH pense à renforcer les équipes (2 ou 3 personnes)

La CGT n'est pas surprise par cette situation et rappelle depuis de nombreuses années l'incohérence de baisser les effectifs tout en maintenant les charges de travail et en multipliant les projets en tout genre, ce qui engendre des conditions de travail de plus en plus difficiles et contraignantes pour les personnels. Les signalements à la médecine de prévention augmentent ainsi que les burn out et la souffrance au travail. De même, que ce soit au niveau ministériel (avec la CGT Culture) ou à la BnF, nous soulignons l'accroissement incessant des dossiers à traiter et la complexité grandissante des règles de gestion qui amènent les agents à effectuer des tâches bien au-delà de leurs prérogatives. Nous interpellons à chaque instance la direction sur ces questions mais les réponses ne sont hélas pas à la hauteur des difficultés.

14. Questions diverses CGT :

1. L'informatisation de la communication à Richelieu

Après avoir été repoussé plusieurs fois en raison des coupes budgétaires, le projet d'informatiser la communication à Richelieu a été annoncé. Si la CGT s'en réjouit, elle souhaite néanmoins alerter la direction sur les difficultés que rencontrent les personnels avec l'application actuellement utilisée dans deux départements spécialisés de ce site. Celle-ci s'avère particulièrement instable, peu efficace et compliquée pour les lecteurs. Le projet développé par la BnF va-t-il reprendre cette application ou en développer une totalement nouvelle calquée sur celle de Tolbiac (création d'UC, rattachement aux différents catalogues...) ?

→ **Réponse de la direction** : une nouvelle application va être développée par le DSI. S'il y a création d'UC, cela se fera par tranche car c'est extrêmement long en raison du récolement nécessaire.

2. Difficultés à la médecine préventive

En l'absence du médecin de prévention à Richelieu, plusieurs agents de ce site font état de difficultés pour être reçu par la médecine prévention à Tolbiac dans le cadre d'aménagements de poste. Pourquoi de telles difficultés ? Comment l'administration compte-t-elle les résoudre ?

→ **Réponse** : les difficultés ne devraient plus avoir lieu.

3. Les postes informatiques mis à la disposition des magasiniers

Lors du CHSCT de mars 2015 un état des lieux des postes informatiques mis à la disposition des magasiniers avait été annoncé. En effet, une partie des personnels de magasinage, en l'absence de postes dédiés, n'ont toujours pas accès à leur messagerie professionnelle car celle-ci ne peut pas être ouverte sur les sessions génériques utilisées en service public. Quand pourra-t-on obtenir cet état des lieux et comment la BnF compte-t-elle remédier à cette situation ?

→ **Réponse** : le recensement est en train d'être fait